

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18732 - 73ÈME ANNÉE

## Le Parti communiste réunionnais tire le bilan de la fin d'une longue séquence électorale

# Le PCR satisfait du résultat des élections législatives



Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR et Yvan Dejean, porte-parole.

Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR et Yvan Dejean, porte-parole ont tenu hier une conférence de presse pour présenter le bilan tiré par le Parti communiste réunionnais des élections législatives. Présentant trois candidats qui n'ont jamais eu de mandat électif, le PCR est devenu la 3e force politique dans deux circonscriptions. Sa décision de ne pas présenter de candidat dans deux circonscriptions a contribué à l'élection de deux députés des forces de progrès, sur la base d'idées venant du PCR. Autant de raisons qui permettent au PCR d'afficher sa satisfaction à la lecture des résultats tout en notant que le fait marquant reste l'abstention.

Yvan Dejean a donné le point de vue du PCR sur la très longue séquence électorale qui vient de s'achever. Il fait tout d'abord un commentaire : « les gens ont commencé à être repu des élections, la campagne a commencé depuis plus d'un an ». Vient ensuite l'analyse du scrutin. Le premier fait marquant est le faible taux de participation. L'abstention importante s'interprète de plusieurs façons, souligne Yvan Dejean. Les électeurs de La Réunion se sont démobilisés après l'élection présidentielle. « Le lendemain même de l'élection, on annonce que le président élu aura une majorité. Quel intérêt pour un électeur dont le candidat ne s'est pas qualifié pour le second tour de voter pour des personnes qui ne seront pas porteuses de nos espérances ? L'électeur se dit que sa

voix ne compte pas et n'a donc aucun intérêt à se mobiliser pour les élections législatives ».

### Raisons de l'abstention

Pour avoir une mobilisation aussi forte que pour la présidentielle, ne serait-il pas important de passer à la proportionnelle, car les chiffres sont parlants estime le PCR.

24 % pour Emmanuel Macron, 8,6 millions au premier tour présidentielle. 6,4 millions de voix au premier tour des législatives pour son parti LREM, deux millions de voix perdues en un mois. Cela fait moins que les voix de Mélenchon au premier tour de la présidentielle, observe Maurice Gironcel.

Si le scrutin était à la proportionnelle pour les législatives, les chiffres seraient éloquentes, poursuit Yvan Dejean : le FN aurait 80 députés. PCF et France Insoumise auraient eu 84 députés dont un du PCR parmi eux. LREM+Modem seraient la première force avec 197 élus devant LR avec 130. Une telle configuration aurait amené les différents groupe à former une coalition de projet pour gouverner alors que le système actuel donne la majorité à un seul parti.

La seconde raison de l'abstention est la question de la mondialisation des échanges économiques. « Nous sommes dans un système où ce qui s'applique sont les règles édictées par des institutions mondiales : OMC, Union européenne. Les députés passent beaucoup de temps à transposer des directives européennes ou transnationales dans les lois. La mondialisation a dépouillé les peuples de leurs compétences et de leurs pouvoirs. Cela concourt à l'augmentation de l'abstention », analyse Yvan Dejean, « l'abstention continuera à marquer tous les scrutins qui viennent si rien ne change ».

D'où cette conclusion : « dans l'ensemble des circonscriptions, les députés élus sont légitimes à exercer, mais se pose la question de la représentativité ». « Le nombre des suffrages se situe entre 16 et 26 % des inscrits », précise le porte-parole du PCR.

Maurice Gironcel complète cette analyse par une comparaison des scores de plusieurs candidats lors de la présidentielle de 2012. 10,2 millions de voix pour François Hollande au premier tour de la présidentielle, un mois plus tard, PS et alliés en ont obtenu 9,5 millions. Pour sa part, Nicolas Sarkozy réunit 11,4 millions de suffrages, tandis que son parti obtint 10,2 millions au premier tour des législatives. La perte de voix entre les deux scrutins de 2012 est donc bien moins importante que cette année.

La chute de la participation en 2017 peut s'expliquer par l'image du rôle des députés. Cette fois, on demande aux députés de donner au président de la République le pouvoir de légiférer par ordonnances. On retire aux députés le pouvoir de débattre, d'amender. Au final, le député a moins de pouvoir qu'un maire qui peut répondre à la population. C'est ce qu'illustre la comparaison des taux de participations à Sainte-Suzanne. En 2014, 78 % de votants, 34 % pour les dernières législatives.

## Deux élus des forces de progrès

Le bilan des élections pour le PCR est une satisfaction. Trois nouveaux candidats ont été présentés. Dans 2 circonscriptions, le PCR est la 3e force politique. Dans d'autres circonscriptions, le soutien à la France Insoumise a donné de bons résultats. Dans les 2e et 5e circonscriptions, la décision de ne pas présenter de candidats du PCR a profité aux forces de progrès avec deux élus. « À 333 voix près, Jean-Hugues Ratenon n'était pas qualifié pour le second tour », rappelle Maurice Gironcel. « Les deux candidats ont compris l'attitude positive du PCR », complète Yvan Dejean.

Maurice Gironcel constate que ces deux députés ont été élus sur les idées du PCR. Yvan Dejean note que « nous ne pouvons qu'être satisfait de voir nos idées gagner ».

Et le secrétaire général du PCR de conclure : « une idéologie et un projet, c'est l'essentiel pour le PCR. Si aujourd'hui nos idées sont défendues à l'Assemblée nationale par d'autres, tant mieux ».

M.M.

## Le scandale s'amplifie autour du chantier de la « route la plus chère du monde »

### Marchés de la route en mer : un ex vice-président de la Région en garde à vue

**Des personnes impliquées dans l'attribution d'un marché public de 1,2 milliard d'euros ont été entendues hier par des enquêteurs du Parquet national financiers à la caserne Vérines à Saint-Denis. Quatre personnes ont été placées en garde à vue dont Dominique Fournel, ancien vice-président de la Région Réunion et actuellement conseiller régional en charge des « Grands travaux ». À l'heure où nous mettons sous presse, l'élue était toujours retenu.**

L'enquête du Parquet national financier sur l'attribution d'un marché de 1,2 milliard d'euros à Bouygues et Vinci connaît une nouvelle accélération. Hier, Dominique Fournel, élu de la Région délégué aux « Grands travaux » a été placé en garde à vue en compagnie de trois autres personnes à la caserne Vérines à Saint-Denis.

Ce marché est le morceau essentiel d'un projet pharaonique voulu par la majorité actuelle du Conseil régional : une route en mer à 6 voies de 12 kilomètres entre Saint-Denis et La Possession. Le coût initial annoncé en 2010 était de 1,6 milliard d'euros. Cela a valu au projet de la Région Réunion la distinction singulière de « route la plus chère du monde » décerné par une équipe de reporters de France 2. L'enquête porte sur un lot composé d'un viaduc et d'une digue, attribué à un consortium composé de Bouygues et de Vinci. Un représentant d'Éifages, le concurrent malheureux, a d'ailleurs été entendu également hier par les enquêteurs.

L'arrivée des limiers du PNF a été précédée par un important tir de barrage de la Région Réunion et de ses soutiens. Une importante opération de communication a eu lieu en présence de journalistes triés sur le volet pour bien montrer que le chantier continue d'avancer. Aux difficultés liées à l'enquête judiciaire s'ajoute un problème dépendant des lois de la physique. Il est prévu sur près de la moitié du tracé une digue de plusieurs kilomètres devant s'élever à plus de 15 mètres au-dessus des flots afin de supporter une chaussée à 6 voies.

Or, les matériaux nécessaires à cet

ouvrage n'ont toujours pas été trouvés. Ceux des carrières actuelles ne suffisent pas et les projets d'ouverture de nouvelles suscitent de vives oppositions. Les contraintes environnementales sont en effet importantes. Face à la pénurie de galets, il a fallu faire venir des roches de Madagascar pour protéger le chantier en prévision de la saison cyclonique. Cela ne sera pas sans conséquence sur le coût prévisionnel. Une première rallonge de 250 millions d'euros a été votée la semaine dernière à titre de provision.

Fait surprenant : à en croire le député Thierry Robert entendu hier au titre de témoin, le président de la Région Réunion n'a toujours pas signé l'ordre de service pour lancer les travaux de la fameuse digue. Que cache donc ce peu d'empressement à prendre une décision capitale pour la poursuite d'un chantier aussi médiatique ?

## Début des auditions

En 2015, Paul Vergès avait d'ailleurs annoncé la présence d'enquêteurs venus de Paris pour faire la lumière sur les circonstances troubles de l'attribution de ce marché. Quelques semaines plus tard, une vague de perquisitions retentissantes ont visé le domicile et le bureau de Didier Robert, président de la Région Réunion, ainsi que de plusieurs élus. Les gendarmes sont également venus à plusieurs reprises à l'hôtel de Région saisir des documents. À cette époque, la stratégie de la Région Réunion était d'affirmer que l'intérêt du Parquet national financier était somme toute normale étant donnée l'importance des fonds publics engagés. L'évolution de l'enquête a contredit cette affirmation.

C'est en effet une pièce maîtresse de la majorité régionale qui est en garde à vue. Hier, les auditions n'ont fait que débiter, d'autres rebondissements sont à prévoir.

M.M.

## Edito

# Deux-tiers des départements français en alerte canicule en plein mois de juin

**C**e sont maintenant 66 départements de la France qui sont placés en alerte canicule. Des températures supérieures de 10 degrés aux normales saisonnières sont attendues. C'est donc une situation inhabituelle pour un mois de juin dans l'hémisphère Nord. Hier, la température pouvait dépasser 35 degrés dans l'Ouest et le Sud de la France, et supérieure à 30 degrés ailleurs.

Les fortes températures ont entraîné des perturbations dans les transports, avec des trains en panne. Deux TGV ont été stoppés en pleine voie, laissant les passagers en position bien inconfortable car les vitres ne peuvent être ouvertes dans ce type de rames.

Quelques centaines de kilomètres plus au Sud, plus de 60 personnes sont décédées à cause de feux de forêt au Portugal. L'ampleur du phénomène a manifestement pris de court la sécurité civile d'un pays de l'Union européenne.

La France s'apprête à souffrir de cette première grande vague de chaleur de l'année. La catastrophe de 2003 est encore dans les mémoires. Une canicule au cœur de l'été avait fait plusieurs milliers de victimes.

Une étude parue récemment dans Nature Climate Change tend à montrer que ces épisodes de canicule toucheront une proportion toujours plus grande de la population dans le monde. Si aucune réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre n'est observée, alors 75 % de la population mondiale connaîtra chaque année des canicules potentiellement mortelles. Autrement dit, ce que vit aujourd'hui la France risque de devenir un phénomène annuel.

La Réunion subit également l'impact de ce réchauffement. Le dernier bulletin de l'Office de l'eau paru hier alerte sur l'état des ressources en eau dans le Sud de notre île alors que la saison sèche est loin d'être terminée. Ceci laisse craindre de nouvelles restrictions dans la distribution de l'eau faute d'un réseau interconnecté notamment.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## L'économie réunionnaise en danger

# Le PCR rappelle la nécessité de construire un projet réunionnais

**Les élections sont terminées mais les problèmes ne sont pas réglés. Le 8 juin, le PCR avait alerté les travailleurs sur les dangers de la réforme du Code du Travail. Hier, il a alerté sur les dangers qui menacent les entreprises réunionnaises.**

**L**es élections sont terminées mais les problèmes ne sont pas réglés, souligne le PCR : chômage, crise des planteurs, détresse des jeunes... les travailleurs sont en danger avec les lois de libéralisation de l'économie dont la réforme du Code du Travail. « Le système productif réunionnais est en danger. Au cours de la campagne électorale, il n'a été que trop peu question des APE qui avanceront qui toucheront tous les secteurs économiques », déplore Yvan Dejean. Rappelons que ces accords permettent l'ouverture totale de La Réunion aux productions de ses voisins.

Or, le coût de la main d'œuvre y est nettement inférieur à ce qui se pratique à La Réunion, avec un SMIC bien en dessous de 1200 euros (40 euros à Madagascar).

« La question de la coopération régionale gagnant-gagnant a été passée sous silence pendant cette campagne. La crise de la canne n'est rien d'autre que l'application des règles de la mondialisation ultra-libérale : concurrence libre et non faussée », poursuit Yvan Dejean.

### La question de l'emploi

Maurice Gironcel revient sur le bilan catastrophique des emplois d'avenir. 1643 emplois d'avenir remerciés en 2016 sans aucune mesure compensatoire. Sur 67.000 jeunes ayant quitté l'école à La Réunion, « 37.000 sont sur le carreau, et 15.000 sont inconnus des services. C'est révélateur d'un système à bout de souffle ». Durant la campagne, le PCR a tenté

de mettre le débat sur le projet réunionnais. Il a fait campagne sur Donn' kréol travail. C'est notamment le moratoire sur 15 ans dans la fonction publique. Cela se fait en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, en Alsace, cela se fera en Corse. À La Réunion, des dérogations ont existé dans l'Education nationale pour devenir instituteur.

« On oblige le chômeur à s'inscrire à Pôle emploi mais l'employeur n'est pas obligé de publier ces offres à Pôle emploi. Le PCR propose le service public unique de l'emploi. Ce sont autant de mesures qui ne coûteront pas un sou de plus », précise le secrétaire général du PCR.

Les débats du second tour des législatives n'ont pas parlé de ces problèmes. « Cela se terminait souvent par des batailles de chiffonnier », déplore Maurice Gironcel, « il aurait été intéressant d'évoquer la question de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution ». Car le président de la République dispose des moyens de supprimer cette disposition qui bloque le développement de La Réunion.

### Responsabilité

Pour le PCR, plus que jamais il faut tout remettre à plat et définir une autre politique. Le Parti veut saisir l'opportunité de l'annonce des Assises des Outre-mer. Il invite donc les 7 députés de La Réunion et la population à exiger la tenue de ces Assises dans chaque outre-mer et ne se limitent pas à des rencontres à Paris.

Les précédents des Etats généraux de l'Outre-mer et de l'égalité réelle

ne doivent pas se répéter. Pour le PCR, il faut aller dans le concret.

Cela signifie « donner aux Réunionnais la responsabilité dans leur pays ». Autrement dit : que les Réunionnais aient la responsabilité dans leur pays d'élaborer des propositions concrètes. Elles doivent s'articuler dans un projet pour La Réunion.

Le PCR réitère les siennes : une seule assemblée pour La Réunion qui élabore son projet de développement, représentative de tous les courants de pensée.

Il lance un appel à élaborer ce projet de développement conviant toutes les forces vives à participer à sa construction.

Yvan Dejean rappelle que La Réunion ne produit que 3000 emplois par an. Sur la même période 10.000 naissances surviennent. Dans le mandat qui commence, cela veut dire 50.000 naissances de plus. Le cap des 900.000 Réunionnais sera franchi. Le PCR œuvre pour arriver à un consensus. « Tout le monde reconnaît que le système a produit ce qu'il a pu et ne peut plus répondre aux défis du temps présent et à venir ».

**M.M.**

## 6 euros d'augmentation : un minimum nécessaire

**A** deux semaines de la coupe, cela fait deux semaines que les planteurs et les usiniers ne se sont pas retrouvés autour de la même table pour discuter du volet B de la Convention Canne qui doit fixer le prix de la canne à sucre payé par l'industriel au planteur. Une rencontre prévue hier a été ajournée.

Les planteurs ont fait leurs comptes. L'aide de l'État augmente tout comme le coût de la vie et celui des intrants, donc ils ont droit à une augmentation. Tereos refuse pour le moment d'en discuter. L'État a en effet attribué une subvention complémentaire de 28 millions d'euros à Tereos, tous les ans jusqu'en 2020. Réclamée par toute la filière, cette somme correspond à une compensation financière à la suite de la décision de la France de voter en 2013 pour la suppression des quotas sucriers à compter de 2017. C'était d'ailleurs la position suivie par la quasi-totalité des États membres de l'Union européenne. La fin des quotas place le sucre réunionnais en concurrence frontale dès cette année avec le sucre de betterave pour la moitié de sa production, et sous la menace potentielle de pays producteurs de sucres roux de canne pour l'autre moitié.

Ces 28 millions visent à effacer la différence coût de production défavorable au sucre de canne réunionnais par rapport au sucre de betterave européen. Force est de constater que sur le traitement de cette demande, l'État a bien trop tardé et pris une mauvaise décision en confiant la totalité du montant de la subvention à un seul acteur, l'industriel, sans fixer d'emblée la part revenant aux planteurs pour augmenter un prix de la canne bloqué depuis plus de 20 ans.

La nouvelle de la fin des quotas était la confirmation d'une alerte lancée dès 2007 par le Parti communiste réunionnais au travers d'un numéro spécial de Témoignages intitulé « l'échéance 2014 ». En effet à cette date, l'Union européenne avait voté pour une politique agricole commune annonçant la fin des quotas sucriers. C'est ce que prévoyait l'acceptation par l'UE de la sanction de son régime sucrier par l'organe de règlement des différends saisis par le Brésil, la Thaïlande et l'Austra-

lie notamment pour non-respect de la « concurrence libre et non faussée ».

Entre 2006 et 2013, l'Union européenne a mis en œuvre une réduction des quotas des producteurs, ainsi qu'une diminution du prix d'intervention sur le sucre blanc. C'est le fameux prix garanti autour duquel s'est organisé la rémunération versée par les industriels aux planteurs depuis plus de 20 ans.

### Alerte lancée depuis 2007

En 2007, le PCR appelait à s'organiser pour anticiper l'échéance inéluctable de la fin des quotas. Il dut faire face à cette époque à des points de vue affirmant que jamais la filière canne à sucre ne sera remise en cause. Des syndicalistes n'ont pas vu arriver la menace. Le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt indiquait qu'il n'y avait pas d'échéance 2014. Le président du Syndicat du Sucre de l'époque déclarait qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir, disant en substance que sur un marché européen de plus de 10 millions de tonnes de sucre, il y aura toujours de la place pour écouler les 200.000 tonnes produites chaque année à La Réunion.

10 ans plus tard, la structure de la filière canne-sucre n'a pas changé alors qu'elle ne produira plus pour un marché protégé, où elle était assuré de vendre la totalité du sucre fabriqué. La seule évolution est une augmentation de 13 euros par tonne de canne produite dont 11,5 euros sont destinés aux planteurs. Annoncée en 2009 par François Fillon, cette hausse des recettes de la filière est payée par les abonnés d'EDF, qui financent une augmentation du tarif de rachat de l'électricité produite par la bagasse dans les centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge, des sociétés privées intégrées dans le groupe Albioma.

L'industriel porte une responsabilité dans cet immobilisme. Ces 10 années n'ont pas été mises à profit pour développer une nouvelle industrie capable de valoriser une partie de la centaine de co-produit de la canne à sucre qui le sont ailleurs dans le

monde. Cela aurait permis d'augmenter le revenu des planteurs.

Ces 10 années n'ont pas non plus permis de répondre à des questions inlassablement posées par le PCR : combien rapporte la canne ? Quelle est la part des recettes attribuée aux planteurs ? Et celle de l'industriel ?

Cette transparence est également revendiquée par les planteurs. Ils affirment en effet être dans le flou total quant aux bénéfices réalisés par Tereos sur la vente de sucres spéciaux. Ce sont notamment 85.000 tonnes de sucres exportés vers l'Europe qui peuvent se négocier plusieurs milliers d'euros la tonne, soit un ordre de grandeur 10 fois supérieur au prix garanti du sucre blanc en Europe et qui sert de base au calcul du prix de la canne.

Tout au long de cette période, l'État n'a pas non plus été à la hauteur. Compte tenu du volume de subventions versé aux industriels, il aurait dû exiger de faire la transparence pour que tous les acteurs de la filière puissent avoir le même niveau d'information. Il aurait pu aussi préparer la fin inéluctable des quotas au travers de mesures de soutien pour transformer l'industrie sucrière en industrie de la canne. Il avait 10 ans pour le faire, car il était clair dès 2006 que l'écoulement garanti et le prix d'intervention étaient condamnés.

Dans ce contexte, la revendication des planteurs est un minimum à satisfaire. Ils demandent 6 euros par tonne tout simplement pour que le prix payé par l'industriel pour une tonne de canne à sucre à La Réunion soit le même que pour une tonne de betterave sucrière. En déduisant du prix de référence, 39,09 euros par tonne, les subventions perçues par Tereos, les planteurs estiment que l'industriel paie en réalité la tonne à 18 euros. D'où les 6 euros demandés pour s'aligner sur le prix de la betterave, 24 euros par tonne.

La revendication de transparence est également très importante, tout comme est attendue une plus grande implication de l'État, à la hauteur de celle mise en œuvre pour aider la filière betterave-sucre à faire face à la fin des quotas.

# Oté

## I diskite pa avèk in kouyon, i donn ali rézon !

*Matant Zélida la ékri justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj de fon dovan l'éternité, moin lé sir, vi l'androi ou i rès, ou osi ou la pa parti voté dimansh. Pou kosa ? Pars out parti l'avé pi kandida. Donk ou la pa fé out devoir demoun avan nou la si tèmn bataye pou gingn lo droi pou voté. Mi pans ou lé kontan d'ou. Mé alon paryé si téi tir trant éro dsi out rovni pars ou la pa voté ou nora kour larté pou ariv biro d'vote ? Myé k'sa, mi pans pa ou la ranvoye la moityé out l'arzan préstasyon la ba dan La Frans pars in moun i vote pa la pa in sitoïyin konplé sé in domi sitoïyin. Domi sitoïyin, domi l'arzan. Tok ! Pran sa pou toi !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr sak ou i di i étone pa moin d'ou mé trakas pa ou la pa arienk ou tousèl i di sa :*

*I parétre in gran l'ansien prézantatèr télé i sort di in mové z'afèr po nou dsi lo Kikabri. I paré li na in blog dsi rézo la. Donk lo boug i ékri bann sitoïyin l'outremèr i yèm pa voté, mé i sote dsi l'arzan bann préstasyon sosyal... Mi anparl de sa pa pars sé in boug sèlèb la ékri sa, mé pars kan ou i ékout radyo pèrkal ou i antan souvan dé foi z'afèr konmsa. Mèm i di i fo koup l'arzan si d'moun i vote pa é ot va oir si i vote ar pa san pour san.*

*Ankor in foi i pran anou pou in kaba, pou in tib dizéstif si zot i vé. Nou bann sitoïyin l'outromèr, ni koné ké sa. Manz konm koshon ! Kaka konm kanar ! Piss konm torti ! Domann pa nou pou travaye, domann anou arienk pou konsomé, é si sé nout mèrpatri k'i donn l'arzan pou ranpli nout bouzaron lé ankor myé. Konm bann déor i di : sé tou bon !*

*Mi arète tèrla, pars konm lo kozman i di : i diskite pa avèk in kouyon, i donn ali rézon. Tok ! Pran sa pou ou é mète out moushoir par dsi.*

*Justin*

« Sé done konfitir koshon » : In kozman pou la rout

Sa in drol kozman sa ! Dabor pars mi koné pa si koshon i yèm konfitir sansa si li yèm pa. Si li yèm sé fèr ali in bèl kado. Si li yèm pa, la pa in kado, sé in pinisyon konm kan ou i fé manz marmaye in n'afèr i shavir z'ot kèr... é fransh vérité, mi koné in bonpé d'moun i fé sa pou lo bien bann z'anfan (!!), sansa pou gingn lo jé d'pong n zot i angaj vinnkatrèr dsi vinnkat avèk z'ot zanfan. Astèr, ni arvir dsi nout kozman : la plipar d'tan kan i di sa sé kant i fé maryé in zoli fiy zoli manyèr avèk in vilin boug vilin manyèr... bonpé l'arzan. Mi pans i pé dir sa dann d'ot ka konm donn in gayar tablo in moun i oi pa klèr sansa i koné pa oir... Mé i paré lo gou lo koulèr sé in n'afèr i diskite pa solon désèrtin moun d'ot i di : « Néna lo bon gou avèk lo mové gou ». Alé ! Mi lèss azot fé travaye z'ot tête la dsi, si zot i vé, é ni artrouv pli d'van sipétadyé.